**« L’adoption de la loi contre la maltraitance animale constituerait un premier pas historique »**

***Le Monde***

**Tribune – Collectif**

Un collectif d’associations de protection animale réuni par Amandine Sanvisens, cofondatrice de PAZ, appelle, dans une tribune au « Monde », les sénateurs à voter la proposition de loi sans la vider de sa substance, tout en soulignant son manque d’ambition.

Publié le 08 septembre 2021 à 06h00 Temps de Lecture 4 min.

Source : <https://www.lemonde.fr/idees/article/2021/09/08/l-adoption-de-la-loi-contre-la-maltraitance-animale-constituerait-un-premier-pas-historique_6093820_3232.html>

**Tribune.** Le 22 septembre, la commission des affaires économiques du Sénat examinera la proposition de loi n° 326 visant à renforcer la lutte contre la maltraitance animale, adoptée par l’Assemblée nationale le 29 janvier 2021. Le 30 septembre et le 1eroctobre, le texte sera discuté et voté en séance publique par le Sénat.

Ce texte comporte des avancées majeures pour la condition animale : interdiction de la vente d’animaux de compagnie dans les animaleries ; renforcement des sanctions, notamment en cas d’abandon ; fin de l’exploitation des animaux sauvages dans les spectacles itinérants et aussi des manèges à poneys ; arrêt de la reproduction des cétacés en captivité ; cessation de l’élevage d’animaux sauvages pour la fourrure…



Écouter aussi

[Comment le bien-être animal est devenu un enjeu politique](https://www.lemonde.fr/podcasts/article/2021/05/26/comment-le-bien-etre-animal-est-devenu-un-enjeu-politique_6081458_5463015.html)

Contrairement à la proposition de loi ambitieuse n° 3293 portée par le groupe Ecologie Démocratie Solidarité, dont les discussions ont été empêchées, le nouveau texte omet l’élevageagricoleet la chasse. Son but n’est donc pas de réformer les plus importants secteurs d’exploitation des animaux. Il fait cependant preuve d’ambition dans les domaines dont il s’empare. Son caractère peu révolutionnaire, tant du point de vue économique que sociologique, pourrait conduire le Sénat à le voter en l’état. Les raisons justifiant son adoption sont de trois ordres.

**Individus « sacrifiés »**

En premier lieu, toute avancée est bonne à prendre étant donné que la condition animale ne cesse de se détériorer. En effet, outre la survivance de certains divertissements cruels tels que les chasses dites traditionnelles – dont la vénerie sous terre ou la corrida –, la modernité scientifique et technique, au lieu d’émanciper les animaux des tâches qui leur incombaient faute d’autres moyens, a accru nos pouvoirs sur eux de manière inouïe. Jamais l’humanité n’a exploité, traqué, enfermé et tué autant d’animaux qu’aujourd’hui.

Lire aussi [« L’élevage intensif est une impasse environnementale, économique, sanitaire et sociale »](https://www.lemonde.fr/idees/article/2021/04/21/l-elevage-intensif-est-une-impasse-environnementale-economique-sanitaire-et-sociale_6077489_3232.html)

L’élevage confiné intensif, appelé « industriel », s’est généralisé ; alors que les habitats des animaux sauvages se réduisent inexorablement, la chasse et la pêche de loisir s’intensifient ; les navires-usines surpuissants qui capturent les poissons sont innombrables. Un modèle alimentaire à tous égards désastreux s’est imposé. Quant aux expérimentations sur les animaux, leur spectre d’activités s’est élargi au point que tout fait l’objet de tests ; le nombre d’individus « sacrifiés », notamment lors de procédures dites « sévères », est en augmentation. Ces secteurs particulièrement consommateurs d’animaux ne doivent cependant pas faire oublier ceux qui, de manière moins manifeste, sont également fondés sur le confinement, qui voue les animaux à un ennui sans fin, par exemple les parcs zoologiques.

En deuxième lieu, en adoptant cette proposition de loi sans la vider de sa substance, le législateur donnerait satisfaction à une écrasante majorité de Français – tous les sondages d’opinion concordent sur ce point –, alors que ce sont les groupes de pression qui ont eu, jusqu’à présent, son écoute bienveillante et ses faveurs. L’adoption de la loi améliorerait le sort de nombreux animaux, aurait un effet pédagogique auprès du public, donnerait aux juges les moyens qui leur manquent et, enfin, reconnaîtrait la légitimité des revendications des associations de défense des animaux, qui ne peuvent continuer à agir efficacement sans volonté politique.

**Engagement non tenu sur la vidéosurveillance**

En troisième lieu, cette proposition de loi constituerait un premier pas historique, qui trancherait avec l’immobilisme des gouvernements successifs en la matière. Rappelons les grands rendez-vous manqués durant le quinquennat qui s’achève. Les Etats généraux de l’alimentation : malgré les engagements du président de la République, aucune interdiction de l’élevage des poules pondeuses en cage n’est prévue. La convention citoyenne pour le climat : en dépit de l’urgence climatique, aucune obligation d’instaurer une alternative végétarienne quotidienne dans la restauration publique n’a été votée. Et, enfin, le référendum pour les animaux, qui n’a pas été mis en place à la suite des pressions exercées par les chasseurs !

Lire aussi [Plus de deux tiers des Français souhaitent une meilleure prise en compte du bien-être animal](https://www.lemonde.fr/planete/article/2020/08/19/plus-de-deux-tiers-des-francais-souhaitent-une-meilleure-prise-en-compte-du-bien-etre-animal_6049296_3244.html)

N’oublions pas non plus les constats accablants dressés par la commission d’enquête sur les abattoirs présidée par le député Olivier Falorni en 2016 ; cinq ans après, la vidéosurveillance dans ces lieux de mise à mort n’a toujours pas été rendue obligatoire, alors que c’était un engagement d’Emmanuel Macron… Par ailleurs, aussi anecdotique qu’elle soit, la présence de trois ministreslors de corridas en 2019 n’est pas passée inaperçue.

Nous appelons donc le Sénat à voter cette proposition de loi sans la vider de sa substance. Son adoption constituerait une première avancée en attendant des engagements plus ambitieux et concrets de la part des candidats à l’élection présidentielle, dont l’instauration d’un ministère de la condition animale.

Signataires : **Muriel Arnal,** présidente et fondatrice de One Voice ; **Alexandra Blanc,** fondatrice de Vegan Impact ; **Didier Bonnet,** président du CRAC Europe ; **Christophe Coret,** président et cofondateur d’AVES France ; **Lamya Essemlali,** présidente de Sea Shepherd France ; **Marc Giraud,** membre du bureau et porte-parole de l’Aspas ; **Brigitte Gothière,** cofondatrice de L214 ; **Christine Grandjean,** présidente de C’est assez ! ; **Thierry Hély,** président de la FLAC ; **Melvin Josse,** directeur de Convergence Animaux Politique ; **Roger Lahana,** président de No Corrida ; **Stéphane Lamart,** président et fondateur de l’Association Stéphane-Lamart ; **Sophie Maffre-Baugé,** présidente du Colbac anticorrida Béziers ; **Anissa Putois,** chargée de communication pour PETA France ; **Amandine Sanvisens,** cofondatrice de PAZ ; **Benoît Thomé,** président d’Animal Cross ; **Elodie Vieille Blanchard,** présidente de l’Association végétarienne de France ; **Ghislain Zuccolo,** directeur général de Welfarm.